

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE LA MARBOZ

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de votants : 19  
Date de la Convocation : 20/09/2022  
D2022092601

Séance du 26 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle, Étaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoit, NOEL Simon, CALLAND Cédric, LAMBERET Anthony, TISSERAND-BOUVARD Magali, M. GUILLERMIN Patrice, M. PONCIN Emmanuel, MIVIERE-BASSET Karine, DELIANCE Alexandre, SOCHAY Hervé, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice  
Excusées : CHATELET Jocelyne donne pouvoir à NICOLAS Carine, BOUVARD Nelly donne son pouvoir à POCHON Béatrice  
Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance.

**Objet :** Subventions exceptionnelles aux associations Basket Bresse Revermont et La Gaule Marbozienne

Madame le Maire informe le conseil municipal de la proposition de deux subventions exceptionnelles aux associations.

L'association Basket Bresse Revermont (BBR) a organisé un Gala Handibasket au gymnase de Marboz. Elle propose de verser une subvention exceptionnelle de 500 € pour contribuer à cet évènement.

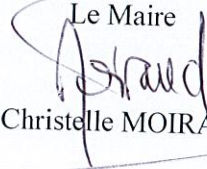
L'association « La Gaule Marbozienne » a organisé une journée « challenge pêche » à l'étang de Marboz. Elle propose de verser une subvention exceptionnelle de 100 € pour contribuer à cet évènement.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- Autorise l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association Basket Bresse Revermont d'un montant de 500 € pour contribuer au Gala Handibasket,
- Autorise l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association La Gaule Marbozienne d'un montant de 100 € pour contribuer à la journée « challenge pêche »,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget, par la décision modificative n°3, au compte 6745.

Pour copie conforme,

Le Maire

  
Christelle MOIRAUD

